

COMMUNE DE SEPMES*Place de l'Église*

37800

Tél. : 02 47 65 44 66

Fax : 02 47 65 59 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° 2023-05-05

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de SEPMES se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Régine REZEAU, Maire

Etaient Présents : Mme REZEAU Régine, Maire

M.BASECQ, M. DAGUET Alain, Adjoint ; Mme CATHELIN Dominique, Conseillère déléguée, M.BARILLET Gaby, Mme BILLY Justine, M.DENIS Jason, M.LABARRE Thomas, Mme REZEAU Cindy, Mme VERNAT Virginie

Absents excusés :

M.CHOLLET Yohan, M.RAGUIN Charles

Nombre de membres en exercice : ...	12
Nombre de présents :	10
Nombre de votants :	10
<i>Date de convocation : 1^{er} juin 2023</i>	

Mme VERNAT a été désignée comme secrétaire de séance.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FOND DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ RURALE**

Madame le Maire indique que le projet de Skate Park n'a pas été retenu par l'Agence Nationale du Sport. Sans cette subvention, le projet doit être reporté.

La commune avait sollicité en complément une subvention auprès du conseil départemental pour bénéficier du Fond Départemental de Solidarité Rurale « enveloppe socle ».

Par conséquent, Madame le Maire propose de reporter cette subvention au titre de l'enveloppe socle des Fonds Départementaux de Solidarité Rurale pour des travaux de voirie.

M.DAGUET, Adjoint, annonce que les travaux sont estimés à 23 256,80 € HT.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé de M.DAGUET, Adjoint,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité
SOLLICITE une subvention dans le cadre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale, selon le plan
de financement ci-dessous :

Travaux de voirie	23 256,80€ HT
FDSR enveloppe « socle »	7 295€
Autofinancement	15 961,80 €

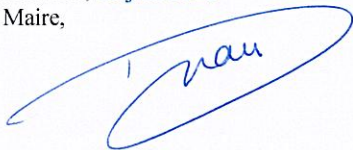
DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023.
AUTORISE Madame le Maire à signer tout document à intervenir

LE SECRETAIRE DE SÉANCE
Virginie VERNAT



Le Maire certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire du présent acte qui
a été transmis en Sous-préfecture le 19 juin 2023
et publié le 19 juin 2023

À SEPMEs, 19 juin 2023
Le Maire,



POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,
Régine REZEAU

